



LIVRET D'ACCUEIL DE VOTRE MATERNITÉ

CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON
305 rue Raoul Follereau 84903 Avignon Cedex 9

SOMMAIRE

01 Présentation de
la maternité

02 Votre suivi de
grossesse

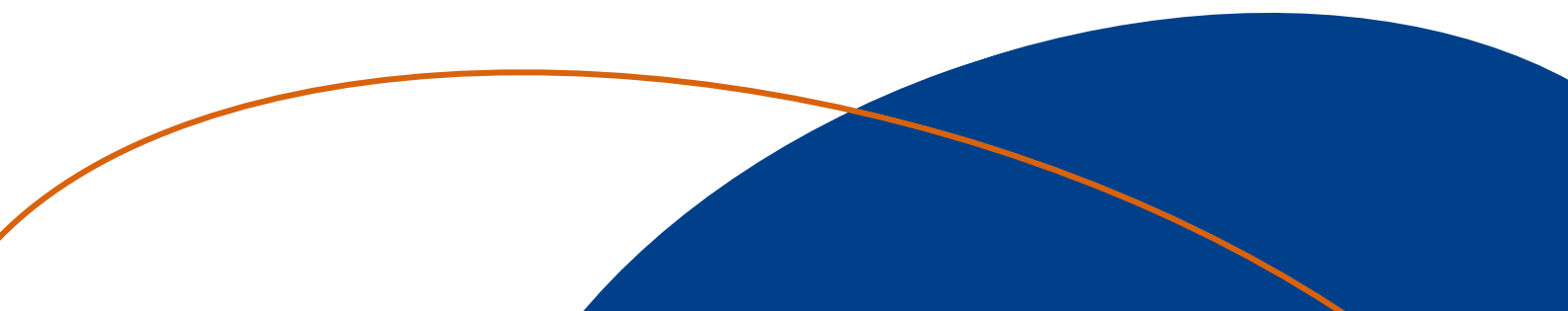
04 Préparer la naissance

06 Pourquoi consulter en
urgence ?

07 L'accueil aux
urgences
obstétricales et au
bloc d'accouchement

09 Votre séjour dans les
secteurs
d'hospitalisation

13 Le retour à la maison





La maternité du Centre Hospitalier d'Avignon est une maternité à la fois de proximité pour les grossesses dites « normales », mais surtout grâce à son plateau technique et à son personnel spécialisé, une maternité de niveau 2B où nous accueillons aussi des patients-es présentant une grossesse à risque. C'est l'une des plus importantes maternités de la région.

Présentation de la maternité

LES LOCAUX

- Les consultations de gynécologie obstétrique : au RDC de la Tour Mère - Enfant
- Les urgences obstétricales et gynécologiques : 1^{er} étage de la Tour D
- Le Bloc d'accouchement : 1^{er} étage de la Tour D
- La maternité avec l'unité de surveillance de grossesses à risques, les suites de naissance, l'unité kangourou : 4^{ème} étage de la Tour D
- Le service de néonatalogie : 1^{er} étage de la Tour Mère - Enfant

LES PROFESSIONNELS

Médecins présents 24h/24 :

- Gynécologues-Obstétriciens•nes, Anesthésistes Réanimateurs•trices, Pédiatres, Internes
- Sages-femmes
- Infirmiers•es
- Infirmiers•es anesthésistes
- Infirmiers•es puériculteurs•trices
- Aides-soignants•es
- Auxiliaires de puériculture
- Brancardier•es
- Agents de services hospitaliers
- Etudiants•es



Les soins dans notre hôpital public sont dispensés indifféremment par des professionnels•les de santé féminins, masculins ou non genrés.



Votre suivi de grossesse

Lorsque vous apprenez votre grossesse, il est important de consulter de manière mensuelle un·e professionnel·le de santé de proximité : sage-femme libérale, gynécologue-obstétricien·ne ou médecin traitant.

Il est souhaitable de déclarer une sage-femme libérale référente avant la fin du 5^e mois de grossesse. Ce·tte professionnel·le pourra coordonner votre suivi, réaliser votre préparation à la naissance et vous accompagner pour le post partum : surveillance du périnée, de votre état général, physique et moral, suivi de l'alimentation des nouveau-nés (allaitement maternel ou artificiel).

Il est recommandé de réaliser 3 échographies au cours de votre grossesse, en ville ou à l'hôpital : une au 1^{er} trimestre entre 11 et 13 SA et 6 jours, une au 2^e trimestre entre 20 et 24 SA et une au 3^e trimestre entre 30 et 34 SA. D'autres échographies sur indication médicale peuvent être nécessaires.

Notre offre de soin à la maternité

- Une fois votre échographie du 1^{er} trimestre réalisée, vous devez prendre rendez-vous pour votre inscription à la maternité. Si vous n'avez pas d'antécédents particuliers ou si votre grossesse ne présente pas de complications, votre suivi se poursuivra en libéral.
- Vous bénéficierez ensuite des consultations du 8^e mois et du 9^e mois de grossesse à la maternité. Un rdv de consultation d'anesthésie vous sera donné également même si vous ne souhaitez pas de péridurale.

Vous avez la possibilité de réfléchir à votre projet de naissance en précisant ce qui est important pour vous au moment de votre accouchement et de votre hospitalisation.

Vous pouvez alors transmettre ce document aux médecins et/ou aux sages-femmes lors de vos consultations. Vous pourrez bénéficier d'une consultation dédiée pour en discuter si nécessaire.

- Un accompagnement à l'arrêt du tabac ou de toute autre dépendance peut être proposé avec l'équipe de liaison ELSA.
- Un accompagnement par un·e psychologue et/ou par nos assistants·es sociaux·ales est possible si vous en éprouvez le besoin.



Avant votre première consultation ou hospitalisation programmée



Vous devez faire des étiquettes au bureau des entrées (Hall principal) 45 minutes avant la consultation.

Vous devez fournir : votre carte vitale, votre carte de mutuelle, et impérativement votre carte d'identité, passeport ou carte de séjour et votre livret de famille si vous en possédez un.

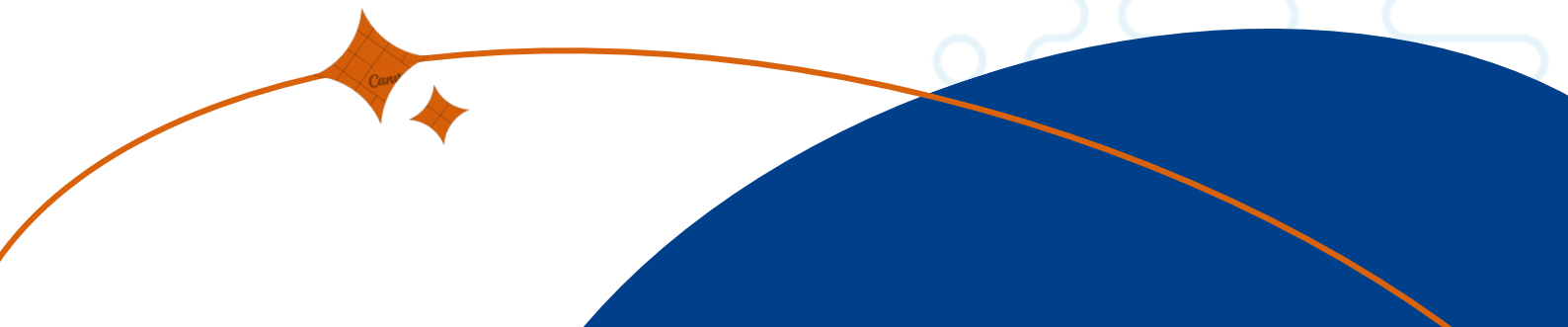
Vous devez amener votre Dossier médical complet avec vos échographies et prises de sang (format papier ou capture d'écran), les courriers du médecin ou de la sage-femme.

La personne de confiance et les directives anticipées

Lors de vos consultations pré natales il vous sera demandé selon votre souhait de désigner une « personne de confiance » (un parent, un proche, le médecin traitant...) susceptible de vous accompagner lors des entretiens médicaux, afin de vous aider dans vos décisions lors de votre prochaine hospitalisation. Depuis la loi du 2 février 2016 relative à la fin de vie, le rôle de la personne de confiance a été étendu.

Ainsi, dans le cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté, la personne de confiance doit toujours être consultée et être informée. En l'absence de directives anticipées, son avis l'emporte sur tout autre avis émis par la famille ou les proches. Ce choix vous appartient et est révoquant à tout moment. L'existence de directives anticipées (consignes écrites à observer dans le cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté) que vous auriez rédigées, permettent au médecin et à l'équipe médicale qui vous prennent en charge, de connaître vos volontés relatives à la fin de vie et concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Vous pouvez les modifier à tout moment. Leur existence, leur lieu de conservation ou les coordonnées de la personne qui les détient sont alors mentionnés dans votre dossier médical par l'équipe médicale. Vous pouvez également déposer le document de vos directives anticipées dans votre dossier médical hospitalier et dans votre Dossier Médical Partagé (DMP) si vous en avez un.

Pour plus d'informations, adressez-vous à l'équipe ou consultez le site internet de l'établissement www.ch-avignon.fr.





À chaque venue, que ce soit en consultation programmée ou en urgence, merci de ramener :

- Carte de groupe sanguin
- Les résultats de toutes les prises de sang réalisées pendant la grossesse
- Sérologies de début de grossesse : VIH, hépatites B et C, toxoplasmose, rubéole, syphilis, CMV...
- Dépistage de la trisomie 21
- Dépistage du diabète gestationnel
- Résultats des prélèvements vaginaux
- Vos échographies : T1, T2 et T3 et échographies supplémentaires si indiquées
- Vos comptes rendus liés à vos antécédents : césarienne ou chirurgies ou suivi de maladies ...
- Lettre de liaison du professionnel de ville suivant la grossesse
- Personne de confiance et directives anticipées

Préparer la naissance

Les formalités administratives, votre préadmission

Votre préadmission sera faite par les agents du bureau des entrées à l'occasion de la consultation du 8^{ème} mois. Ils vous remettront aussi le formulaire de demande de rattachement à la sécurité sociale pour votre enfant.

Le service de maternité dispose de chambres individuelles et de chambres doubles. Selon l'activité du service et la disponibilité des chambres individuelles, vous pourrez être hospitalisé•e en chambre double même si vous aviez émis le souhait de bénéficier d'une chambre individuelle lors de votre préadmission.

Préparer vos valises

Comme il est recommandé, dès la naissance vos enfants passeront la majeure partie de leur séjour en peau à peau avec vous et/ou le•a co-parent•e : les bébés en couche sont ainsi positionnés au contact de la peau. Néanmoins nous faisons une proposition d'affaires à apporter qui sera à adapter en fonction de l'évolution de la grossesse, de la saison et de votre souhait.



Pour vos bébés

Pour chaque enfant :

- **2** gilets + **2** bonnets
- **4** bodys + **4** pyjamas
- **4** paires de chaussons ou de chaussettes
- Bavoirs
- Langes
- Sorties de bain ou serviettes éponge
- **1** paquet de carrés de coton
- **1** savon doux (le plus naturel possible)
- **1** paquet de couches
- **1** petit plaid
- **1** turbulette
- **10** pipettes de sérum physiologique
- **1** thermomètre rectal électronique
- **1** thermomètre de bain

Pour vous

- Bandeau ou débardeur facilitant l'installation de vos bébés en peau à peau
- Culottes jetables ou non
- Bas ou chaussettes de contention
- Serviettes hygiéniques
- Pantoufles
- Nécessaire de toilette (savon, shampoing, brosse à dents...)
- Serviettes de toilette, tapis de bain
- Boîte de mouchoirs
- **1** stylo + papier
- **1** brumisateur d'eau
- Coussin de positionnement et un oreiller
Pour les patients.es qui allaitent : tenue adaptée avec ouverture poitrine facile, soutien-gorge d'allaitement

Rappel : les habits et affaires des bébés doivent être lavés en machine au moins une fois.



Pourquoi consulter en urgence ?

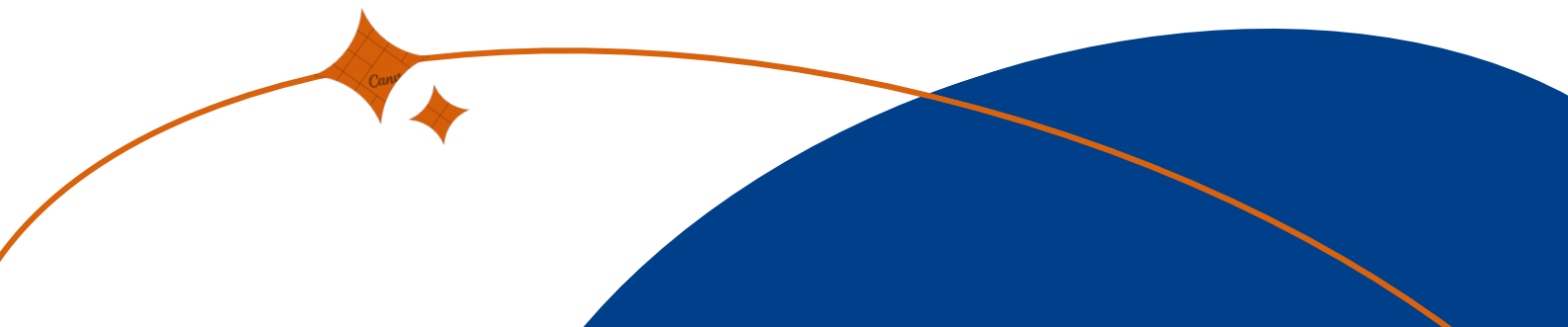
Quels sont les symptômes qui peuvent vous amener à consulter en urgence ?

- > Contractions utérines régulières qui progressent en intensité particulièrement si vous n'êtes pas à terme
- > Saignements d'origine génitale même peu abondants
- > Poche des eaux qui se rompt ou se fissure avec ou sans contraction
- > Diminution importante des mouvements de votre bébé
- > Forte fièvre
- > Chute, accident ou coup sur le ventre
- > Détresse psychologique

Vous pouvez aussi contacter la sage-femme des urgences au 04 32 75 91 91 si vous êtes inquiète. Cette professionnelle vous donnera les premiers conseils et jugera s'il est nécessaire de venir consulter.

Les consultations d'urgences obstétricales sont gérées 24h/24h par deux sage-femmes et un médecin gynécologue obstétricien au 1^{er} étage de la Tour D.

Pour chaque passage aux urgences obstétricales, vous devez passer auparavant aux Urgences Mère Enfant pour réaliser les démarches administratives et fournir votre carte vitale, votre carte de mutuelle et impérativement votre carte d'identité, passeport ou carte de séjour.



L'accueil aux urgences obstétricales et au bloc d'accouchement

L'accès aux urgences gynéco-obstétricales et à la salle de naissance

Les bagages volumineux ne sont pas autorisés dans le bloc obstétrical. Ne prendre que le petit sac pour la salle de naissance.

Prévoyez pour la salle de naissance :
1 brumisateurs d'eau + 1 culotte pour vous



Veillez à ne pas mener d'objets de valeur lors de votre hospitalisation.

Une seule personne "désignée" par le·la futur·e accouché·e est autorisée à entrer en salle de naissance et à l'assister (pas d'échanges possibles en cours de séjour).

Hospitalisation pendant la grossesse ou pour une césarienne programmée

Votre hospitalisation sera toujours prise en charge à partir des urgences obstétricales.

Nous travaillons au sein du réseau Méditerranée. Si votre état de santé ou celui de vos enfants relève d'une prise en charge d'une maternité de niveau 3, nous pourrions être amenés à vous transférer vers une structure de niveau 3 du réseau Méditerranée (et parfois d'un autre réseau régional).



Votre accompagnement par les professionnels•les en salle de naissance

En salle de naissance, vous serez accueilli•e et accompagné•e par les professionnels•les du bloc obstétrical.

Nous avons à cœur d'associer accompagnement naturel et sécurité.

Nos sages-femmes sont pour la plupart, formés•ées à la méthode « De Gasquet ». Vous trouverez en salle de naissance des coussins de positionnement et des ballons. Nous disposons également de deux salles « natures » équipées de baignoire (pour le travail uniquement) et de suspensions.

Vous pouvez si vous le souhaitez et en l'absence de contre-indication demander une analgésie péridurale 24h/24.

En cas de complication, la sage-femme peut faire appel aux obstétriciens•nes, aux anesthésistes et/ou aux pédiatres qui sont présents 24h/24 à la maternité.

Si une césarienne doit être réalisée elle aura lieu dans une salle opératoire au sein du bloc d'accouchement. Votre accompagnant•e vous retrouvera avec vos bébés en salle de surveillance post-opératoire, dès que les conditions médicales le permettront.

En cas de césarienne programmée ou selon le degré d'urgence de la césarienne, votre accompagnant•e pourra être présent•e à vos côtés en salle opératoire sous réserve de la validation du médecin gynécologue obstétricien•ne et du médecin anesthésiste réanimateur•trice.

Après l'accouchement, vous serez surveillé•e en salle de naissance pendant 2 à 3 heures. Puis vous serez accompagné•e avec vos bébés dans votre chambre en maternité.

L'accueil des nouveau-nés

La pratique du peau à peau

Si vous le souhaitez vos enfants seront installés sur vous en peau à peau dès leur naissance en l'absence de contre-indication médicale, ou auprès de votre accompagnant•e. La pratique du peau à peau représente un « instant précieux de contact et d'échange » quel que soit le mode d'alimentation souhaité.

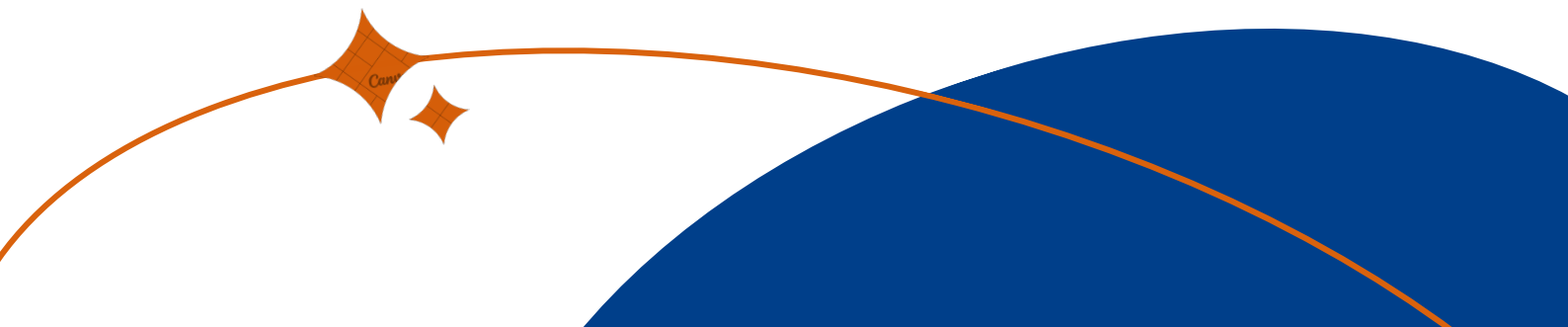
Si vous avez fait le choix d'allaiter, le moment sera propice à la première mise au sein. Les tétées précoces, fréquentes ainsi que la pratique régulière du peau à peau favorisent la lactation.

Les premiers soins

L'examen des nouveau-nés est réalisé à vos côtés en salle d'accouchement par la sage-femme ; parfois l'intervention d'un•e pédiatre peut être nécessaire.

Deux bracelets d'identification sont mis à chaque enfant et conservés jusqu'à la sortie.

Nous ne baignons pas les bébés après la naissance, afin d'éviter qu'ils n'aient froid et pour qu'ils conservent le vernix caseosa, une substance cireuse qui recouvre et protège leur peau.



Votre séjour dans les secteurs d'hospitalisation

L'accompagnement et les soins

Dans l'unité de surveillance des grossesses

L'équipe médicale et soignante se réunit tous les matins afin d'étudier les dossiers des patients•es et prendre les décisions nécessaires.

Le médecin référent de l'unité effectue avec la sage-femme et l'interne une visite des patients•es. C'est l'occasion de faire un point avec vous sur l'évolution de votre état de santé.

Lors de situation particulière, une rencontre avec un•e pédiatre néonatalogue peut être organisée.

En maternité

L'équipe veille à organiser vos soins et ceux de vos enfant•s en fonction de vos rythmes.

Le•a pédiatre consulte le dossier de vos enfants dans les heures qui suivent la naissance et réalise un examen médical avant le retour à votre domicile.

Il faut prendre contact avec la sage femme référente avant la sortie de la maternité pour préparer le retour à domicile.

Plusieurs tests de dépistage pour vos enfants et vous seront expliqués et proposés :

Le test de Guthrie

Réalisé à 48h de vie, il permet de diagnostiquer certaines maladies rares et de les prendre en charge au plus tôt

Le dépistage auditif systématique

Des assistants•es sociaux•ales, des conseillers•ères conjugaux•ales et familiaux•ales, des kinésithérapeutes, un•e psychomotricien•ne et des psychologues sont également présents dans notre maternité.

Les agents des services d'entretien assurent l'entretien des locaux et de votre chambre tous les jours.



La présence de la personne « désignée » par le.la patient.e

La personne que vous « désignez » peut être présente auprès de vous H24. Elle a la possibilité de passer la nuit en chambre avec vous et / ou de bénéficier du service d'un repas accompagnant qui sera facturé. Par respect pour les patients•es hospitalisés•ées en chambre double la personne « désignée » n'a pas la possibilité de rester la nuit.

Toutes les chambres de maternité et de surveillance des grossesses sont équipées de fauteuils-lits accompagnants.

Si la personne « désignée » souhaite être présente la nuit un lot de draps lui est distribué. Elle s'engage à repositionner le lit en fauteuil à partir de 9h et à ranger les draps. Elle doit respecter le matériel mis à disposition dans la chambre et présenter une tenue correcte et adaptée.

En cas de détérioration du matériel et du non-respect de ces règles, l'accès aux locaux pourra lui être interdit.

La durée du séjour

La durée du séjour est variable et dépend du mode d'accouchement, de votre santé et de celle vos bébés. En moyenne, pour un accouchement par voie basse la durée de séjour est de 2 à 4 jours (sans compter le jour de l'accouchement) et pour une césarienne de 3 à 5 jours.

Dès que vous avez accouché ou dès que vous connaissez la date de votre accouchement (césarienne ou déclenchement programmés), vous devez prévenir votre sage-femme libérale référente pour qu'elle puisse prévoir votre retour à domicile. Les sorties anticipées dépendent de la disponibilité des professionnels•les libéraux•ales pour l'accompagnement à domicile et de l'état médical des enfants et des patients•es.

Le certificat de naissance

Les nouveau-nés doivent être déclarés dans un délai légal de 5 jours après leur naissance (sans compter le jour de l'accouchement) par vous-même ou la personne de votre choix directement au bureau de l'état civil, au sein de la maternité. Le bureau est ouvert du lundi au vendredi. Vous pouvez également vous rendre à la mairie d'Avignon pour effectuer cette déclaration.

Les visites

Elles sont autorisées de 12 h à 20h. Les modalités de visites peuvent être modifiées en fonction de la situation sanitaire et épidémique.

Les visites sont interdites aux enfants de moins de 15 ans sauf les frères et sœurs des bébés, sous réserve que ces derniers ne soient pas malades.

Afin de respecter votre repos et celui de vos nouveau-nés, nous vous demandons d'éviter les visites longues et bruyantes, de limiter le nombre de visiteurs dans la chambre (plus particulièrement encore dans l'unité Kangourou) et d'observer le silence dans les couloirs.



En période d'épidémie, les visites sont autorisées uniquement pour l'accompagnant•e « désigné•e » par le•la patient•e. Le port du masque ainsi que la désinfection des mains de manière systématique se font dès l'entrée du service.

Faciliter le démarrage de l'allaitement

observez les réflexes de bébé



TONGUE LA TÊTE



METS SA MÂCHÉ À LA POUCHE



OUVRE LA POUCHE

PRÉSENTS EN ÉVEIL CALME & EN SOMMEIL LÉGER

C'EST LE MOMENT IDÉAL POUR LA TÊTE

BIBI PLEURE, PARFOIS IL EST UTILE DE LE CALMER AVANT LA TÊTE

pour des tétées efficaces et sans douleur

POUR VOUS, UNE INSTALLATION CONFORTABLE

BÉBÉ FACE À VOUS, TOUT SON CORPS CONTRE VOUS



MÂCHELON ET UNE PARTIE DE L'ARÊLE EN BOUTÉ, BÉBÉ TÊTE EFFICACEMENT

tétées fréquentes indispensables



EN MOYENNE 8 à 12 PAR 24 H

VOTRE CORPS PRODUIRA DU LAIT EN QUANTITÉ SUFFISANTE

& BÉBÉ S'ALIMENTERA SUFFISAMMENT

faciliter l'accès au sein



ATTENTION AUX BIBERONS ET SUCÉTÉS

QUI PEUVENT PERTURBER LA PRISE DU SEIN

APPUYEZ LA FRÈGUECE DES TÊTES

& COMPLIQUEZ LE DÉMARRAGE DE L'ALLAITEMENT

SI LEUR UTILISATION PARAIT NECESSAIRE NOUS SERONS LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER

Trouver des infos, du soutien

PARENTALITÉ



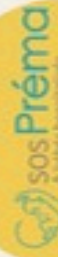
1000 PREMIERS JOURS.fr



SOUTIEN



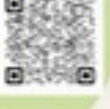
Site pour aider et de soutien, d'écoute et de conseils dans la suite de la grossesse maternelle



ALLAITEMENT



ASSOCIATION FRANÇAISE DES CONSULTANTS EN LACTATION



Vous préparer à accueillir votre nouveau-né

Vivre ensemble ces premiers instants

S'ajuster à ses besoins

Préparer cette nouvelle vie...



L'équipe du Centre Hospitalier d'Avignon vous accompagne



Se préparer à l'accouchement

Les moyens non médicamenteux

Afin de vous aider au mieux, nous veillons à un environnement calme, apaisant et avec une lumière tamisée. Et vous proposons d'

AMENER VOS
POUR ÉCOUTER
DE LA MUSIQUE



VOUS
DÉPLACER



UTILISER LES
BALLONS À
DISPOSITION



VOUS FAIRE
MASSER PAR
VOTRE
ACCOMPAGNANT

UTILISER UN
COUSSIN



VOUS HYDRATER
(BRUMISATEUR,
EAU, TISANES, THÉ ET
SANS PULPE SAUF
AUTRE-INDICATIONS)



VOUS
DOUCHER



UTILISER LA
BAIGNOIRE SI
DISPONIBLE



et aussi, si possible

METHODE DE
GASQUET



ACUPUNCTURE

HOMÉOPATHIE



HYPNOSE

RESC

Accueillir bébé

En peau à peau

Dès la naissance, nous vous proposons d'accueillir votre bébé en peau à peau. Pour

LE
RASSURER



LE
RECHAUFFER

S'ADAPTER PLUS
FACILEMENT

FACILITER LA
TÊTE

RENFORCER
SON SYSTEME
IMMUNITAIRE

En chambre de maternité

Continuer le peau à peau autant que vous le voulez et garder votre bébé proche de vous, dans votre chambre jour et nuit. Ainsi installés, parents et bébé êtes dans les meilleures conditions pour

VOUS
RENCONTRER



ÊTRE PROCHE
DES RYTHMES
DE VOTRE BÉBÉ

OBSERVER LES
SIGNES
D'ENVIE DE
TÊTER



VOUS SENTIR
CONFIAIT
POUR
REPOUSSE À
SES BESOINS

Prendre le temps de la découverte,
au rythme de votre bébé et au votre...

... et de notre côté,
vous accompagner dans Le respect de vos choix

- que ce soit l'allaitement maternel ou l'alimentation artificielle au biberon
- de façon bienveillante,
- en vous donnant des informations claires et adaptées
- pour un retour à la maison serein avec la possibilité de trouver les ressources nécessaires en cas de difficultés

Les bénéfices de l'allaitement

Les recommandations santé (OMS)

6 MOIS
D'ALLAITEMENT
EXCLUSIF



PUIS JUSQU'À 2 ANS
(EN COMPLÉMENT
D'UNE ALIMENTATION
DIVERSIFIÉE)

des bénéfices pour les bébés



- exactement adapté aux besoins nutritionnels et sensoriels (transition douce entre la grossesse et la vie extra-utérine) de votre bébé
- de risque d'infections digestives et ORL, de risque de mort inopinée du nourrisson
- possiblement de risque d'allergie ainsi que de diabète et d'obésité à l'âge adulte

des bénéfices pour les mères



- meilleure santé en post partum : de risque d'hémorragie et d'infections, perte de poids plus rapide dans les 6 mois
- de risque de cancers (sein, utérus et ovaires), de pathologies cardio vasculaires et de diabète
- de risque de dépression post-partum
- pratique, économique et écologique

La démarche écoresponsable

Notre maternité s'inscrit dans une démarche écoresponsable soucieuse de la santé environnementale pour le devenir des nouveau-nés et des patients•es.

En 2020, nous avons débuté un programme maternité-écoresponsable avec des méthodes de fonctionnement incluant systématiquement une réflexion sur notre impact sanitaire et environnemental.

Le retour à la maison

Pour un retour à domicile en toute sérénité, pensez à noter toutes vos questions et n'hésitez pas à les poser aux professionnels•les qui sont à votre écoute.

Les conseils de sortie

Des films courts sur l'ensemble des conseils de sortie sont proposés et diffusés sur les télévisions des chambres.

Nos livrets de conseils vous seront remis. Le carnet de santé de vos enfants comporte également de nombreuses informations pratiques.

Examen médical

Avant votre sortie, la sage-femme effectuera votre examen médical et vos ordonnances de sortie vous seront remises.

Le•la pédiatre passera également dans votre chambre faire l'examen de sortie des nouveau-nés.

L'infirmièr•e puériculteur•trice vous remettra les ordonnances de vos bébés, ainsi que leur carnet de santé.

Formalités de sortie

Le questionnaire d'évaluation du séjour est à remettre à l'équipe ou à déposer dans la boîte aux lettres située dans le hall du service. Vos suggestions sont les bienvenues et nous permettent de maintenir et d'améliorer la qualité de notre prise en charge.

Horaires de sortie

Le jour de la sortie, la chambre doit être libérée avant 9h30. Vous devez vous organiser la veille pour respecter cet horaire. En cas d'impossibilité de votre part, si nécessaire, nous vous installerons dans le salon des familles en attendant votre départ.



Prévoir pour la sortie de votre enfant

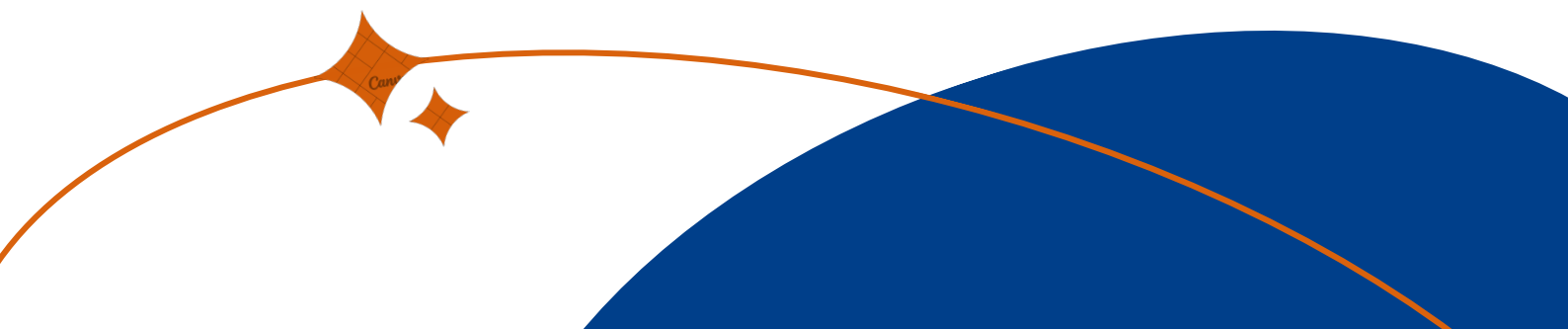
- > Nécessaire de toilette
- > Nécessaire pour le couchage
- > Nécessaire pour le transport en sécurité
- > Biberons et lait adapté si vous n'allaites pas

Suivi post-natal

Nous vous conseillons de prendre rendez-vous dès la sortie de la maternité avec :

- Un.e médecin gynécologue obstétricien.ne, votre médecin traitant ou une sage-femme libérale pour une visite post-natale qui est fortement recommandée dans les deux mois (possibilité de prescription de séances de rééducation périnéale +/- abdominale).
- Un.e pédiatre ou médecin généraliste pour la visite obligatoire du premier mois de vie de vos enfants.
- Une sage-femme pour l'EPNP (Entretien Post Natal Précoce)

Toute l'équipe de maternité vous souhaite un agréable séjour !





Numéros de téléphone

Standard de l'hôpital :
04 32 75 33 33

**Prise de rendez-vous suivi de
grossesse :**
04 32 75 36 35

Urgence maternité 24h/24h :
04 32 75 91 91

**Secrétariat des consultations
gynéco-obstétriques :**
04 32 75 36 41
